Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 2

Artikel: Les jeux des collégiens à Brunschwick

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039931

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. La compagnie des chemins de fer de la Suisse Occidentale accorde pour les billets double course 20 % de rabais sur le prix de la course simple. Que payera-t-on pour 15 billets double course Lausanne-Yverdon, le billet simple course étant de 2 fr.? — *R. 48 fr.*

IVe Série.

4. Le kg. de pain coûte 30 cent.; que coûteront 10 kg. — *R. 43 fr.*
3. 4 1/2 m. d'étoffe à 12 fr. le m. = ? — *R. 54 fr.*
2. Un dal de vin coûte 6 fr.; combien de hl. aura-t-on pour 1500 fr.? — *R. 25 hl.*
1. Une personne a payé les 5/8 d'une dette de 1200 fr. Que doit-elle encore? — *R. 450 fr.*

Ve Série.

4. On gagne dans une première journée 3 fr. 50, dans une seconde 5 fr. Combien pendant ces 2 journées? — *R. 8 fr. 50.*
3. Monsieur Blanc a payé à un ouvrier 15 journées à 3 fr. 50 l'une. Combien celui-ci a-t-il reçu? — *R. 52 fr. 50.*
2. Avec 5 kg. de farine on obtient 6 kg de pain. Combien avec 250 kg. de farine on obtiendra-t-on de kg. de pain? — *R. 300 kg.*
1. On a payé 1525 fr. pour 25 hl. de vin; à combien revient le litre? — *R. 61 cent.* A. P.

LES JEUX DES COLLÉGIENS A BRUNSCHWICK

A. Notice historique.

Deux professeurs du gymnase de Brunschwick avaient introduit, en 1872, des jeux pour les élèves. Ces jeux avaient lieu régulièrement tous les mercredis de 4 à 6 heures. En 1874, on adopta le *Football* (jeu de ballons) et d'autres jeux anglais. On joua alors deux fois par semaine, le mercredi et le samedi soir.

Un pas décisif a été fait, en 1878, en donnant à ces jeux une organisation déterminée faisant partie du programme scolaire: les classes de la 2me à la 6me littéraire furent obligées de participer à ces jeux, deux après-midi d'été. Les deux professeurs qui en avaient pris d'abord librement la direction furent chargés, moyennant rétribution, de présider à ces exercices obligatoires. Le gouvernement accorda une subvention de 250 fr. par an pour le matériel des jeux.

B. Une après-midi.

Donnons une idée de ces jeux en faisant le tableau d'une de ces après-midi. Le mardi à 3 heures les élèves des cinq classes (2me à la 6me) se réunissent sous les arbres de la place de Saint-Léonard. Les élèves désignés d'avance ont amené dans un petit char tout le matériel du jeu.

Les deux chefs de chaque classe se réunissent autour de ce petit char. Aussitôt que le professeur est arrivé, la caisse est ouverte et le matériel distribué. A 3 ¼ heures chaque section est réunie à la place qui lui a été assignée dès le commencement et les chefs sont en train d'organiser les jeux : la première heure est toujours consacrée au criquet. Le maître commence alors l'inspection pendant que les élèves jouent et contrôle les absences avec l'aide de chaque chef de section. A 4 heures, chaque cours a la faculté de changer de jeux et de choisir le jeu qui lui convient le mieux : les uns se prononcent pour le ballon, d'autres pour le disque, d'autres pour la lutte, etc., et les autres continuent le criquet. Il est absolument défendu de quitter la place du jeu sans la permission du maître. Cependant, les joueurs qui ont soif peuvent aller se désaltérer sur place. On y apporte de l'eau. A 4 heures 45 le jeu est clôturé par le maître. Tous les chefs de section rapportent le matériel des exercices et les caisses sont ramenées à leur place. Il est défendu absolument de rester plus longtemps sur la place des exercices.

Nous n'essayerons pas de dépeindre le spectacle réjouissant qu'offrent à l'ami de la jeunesse ces jeux si gais et à la fois si bien réglés, pratiqués en plein air par un grand nombre d'écoliers.

Au commencement beaucoup de gens se plaisaient à prédire leur prochaine disparition, mais ces utiles et agréables exercices non seulement se sont conservés, mais ils se sont encore développés et nous espérons que les maîtres continueront à améliorer ces récréations. (Extrait du *Rapport officiel.*)

Ces jeux, si appréciés par les Anglais, tendent à se répandre non seulement en Allemagne, mais encore en Suisse. C'est un moyen d'arracher les étudiants aux habitudes de la brasserie tout en les formant à la discipline, à l'ordre et à la règle. Le Collège de Fribourg les a adoptés aussi depuis quelques années. A. K.

CORRESPONDANCES

I

Le corps enseignant de la Veveyse s'est réuni le 24 novembre, en conférence d'automne, à Porsel, sous la présidence de M. Villard, inspecteur. La séance est commencée par la prière d'usage; puis M. l'Inspecteur rappelle, en termes émus, le souvenir de M. Joseph Duc, instituteur de l'école supérieure de Châtel-Saint Denis, décédé dans le courant d'octobre, après une longue et douloureuse maladie. Ce jeune instituteur a été pour nous, dans toutes les circonstances de sa vie, un modèle de piété, d'ordre, de travail et de ponctualité. A une belle intelligence il joignait l'amour du devoir; chacun sait les services qu'il a rendus comme secrétaire des conférences et comme directeur de la Société de chant des instituteurs de la Veveyse. Son heureux caractère, son affabilité et sa discrétion lui avaient conquis la sympathie générale.